

Année scolaire 2018 / 2019  
**ÉCOLE MATERNELLE - RÉSERVATION ANNUELLE**

**RÉSERVATION GARDERIE**

*(à déposer en mairie, impérativement au plus tard le 25 juillet 2018 à 12h00)*

Nom et Prénom de l'enfant		Classe		Instituteur	
---------------------------	--	--------	--	-------------	--

Responsable de l'enfant		Téléphone	domicile		
Nom et Prénom			mobile		
Adresse			professionnel		
Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant					
Nom et Prénom		Téléphone	domicile		
Adresse			mobile		
Nom et Prénom		Téléphone	domicile		
Adresse			mobile		

Indiquer la date à côté du jour et cocher pour renseigner les réservations :

Lundi :	Mardi :	Jeudi :	Vendredi :
<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir

☞ Seules les absences faisant l'objet d'un certificat médical seront décomptées de la facture mensuelle. Le certificat médical devra être déposé en mairie **au plus tard dans les 48h00**.

☞ Tarifs :  
 . matin : 1,53 €  
 . soir : 3,83 € (avec goûter)  
 . matin et soir : 5,36 €

☞ Tarifs inscription hors délai et non respect des horaires de fin de service périscolaire :  
 . enfant de l'école maternelle : prix de la garderie du soir x 4,

☞ La facturation sera établie, par les services de la mairie, mensuellement à terme échu

Ménestreau-en-Villette, le  
 (Signature)